

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 avril 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/04/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2022
(accusé de réception du 12/04/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations socioculturelles et jeunesse - Année 2022

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations socioculturelles et jeunesse pour un montant total de 1 953 628 €.

Après avoir délibéré, madame Valérie HUET MORINIERE (au nom du pouvoir donné par madame Margaux PHILIPPE) et monsieur Yves FORMENTIN-MORY ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2022, les subventions ci-dessous, présentées par ligne comptable dans le premier tableau et détaillées dans le second tableau par bénéficiaire :

	Lignes comptables	Montants 2022
Associations socioculturelles	6574.7102.422	1 936 153€
Associations jeunesse	6574.7101.422	17 475€

DOMAINES	Imputations budgétaires	Associations	Obtenus en 2021	Montants 2022
ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES	6574.7102.422	MPT de Penhars – dotation	552 655€	552 655€
		MJC/MPT de Kerfeunteun – dotation	320 357€	320 357€
		MPT d'Ergué-Armel – dotation	530 220€	530 220€
		MDQ du Moulin Vert – dotation	174 818€	174 818€
		Centre des Abeilles – dotation	83 458€	83 458€
		Espace Associatif- dotation	274 645€	274 645€

		Centre bénévolat de Cornouaille - fonctionnement	1100€	1 100€
	6574.7101.422	Scouts et guides de France – action jeunesse	1 000€	1 000€
		Association Balles à Fond - actions jeunesse quartier d'été à Penhars	6400€ en 2020 (tous les 2 ans)	6375€
		MPT d'Ergué Armel - ludothèque	9 000 €	9 000€

2 - à signer les conventions et les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- MPT de Penhars ;
- MJC/MPT de Kerfeunteun ;
- MPT d'Ergué Armel ;
- MDQ du Moulin Vert ;
- Centre des abeilles ;
- Espace Associatif ;
- Balles à Fond.